

LES HOMMES VIOLENTS SUR LA SELLETTE ON NE FRAPPE PLUS !

Longtemps, les violences conjugales sont passées pour des histoires passionnelles. Aujourd'hui, la société, les pys et la justice considèrent enfin les conjoints cogneurs comme des délinquants à arrêter et à soigner. Enquête dans l'est de la France où les intervenants sociaux se mobilisent pour faire cesser les coups. PAR MYRIAM ALAOUL. PHOTOS LIZZIE SADIN.

« Dès le départ, je l'ai frappée. Des gifles, des coups... Un soir, elle est rentrée en colère. Elle avait fouillé dans mes affaires et découvert les numéros de téléphone d'autres femmes. J'ai commencé par ne rien dire et, puis, j'ai voulu la faire taire. Sur la table basse, un couteau traînait. Je l'ai ramassé d'abord pour lui faire peur, ensuite pour la frapper. Je le lui ai planté dans le bras. » Cette violence dont témoigne François, ni sa voix mesurée ni son apparence sereine ne la laissent deviner. Pendant dix ans, pourtant, ce dessinateur industriel a fait vivre un enfer à sa compagne : « Je l'aimais, mais il fallait que tout soit comme je l'avais décidé. Si ça n'allait pas, je frappais. »

Se donner raison à coups de poing. Pour beaucoup d'hommes, la méthode n'est pas neuve. Elle est aussi beaucoup plus répandue qu'on ne pourrait le croire : pour un mot de trop, un regard déplacé, pour « un verre cassé par inadvertance » comme l'avoue François, ou sans raison particulière. En France, quel que soit le milieu social, une femme sur dix est victime de violences de la part de son conjoint. Chaque mois, six femmes décèdent des coups portés par leur compagnon.

Mathilde a plus d'une fois frôlé la mort. Epouse d'un colonel, « plutôt battue que mariée », en vingt-deux ans elle n'a connu du bonheur conjugal que les coups, auxquels succédaient les menaces de mort. « Il me disait : fais attention, un coup de couteau la nuit, ça ne fait pas de bruit. » Même après s'être enfuie, Mathilde a hésité à porter plainte, parce que, dit-elle presque en s'excusant, « quand a on longtemps enseigné la théologie protestante, on est forcément enclin au pardon... »

Par peur de représailles, à cause de leurs enfants, parce qu'elles n'ont nulle part où aller ou personne à qui se confier, parce qu'elles sont isolées ou parce qu'elles se sentent coupables, les femmes répuent le plus souvent à dénoncer leurs conjoints. Eux, forts de ce silence, s'autorisent à donner libre cours à leur agressivité. Ils en arrivent à considérer leur comportement comme habituel et légitime. « Avant, raconte Roland, je travaillais. J'étais transporteur de fonds. Et puis ça a été le chômage. J'étais désespéré. Caroline est devenue mon bouc émissaire. Au début, je buvais et je me mettais à crier. Et puis j'ai commencé à la frapper. De toute façon, elle ne disait rien. Sa réaction à elle, c'était de fermer les portes pour que la petite n'entende pas. »

« Pourquoi elle a porté plainte ? Je ne comprends pas. Oui, on se dispute. Comme tous les couples ! » Interpellé à son domicile pour avoir fracturé la cage thoracique de son épouse, Kimmel est ulcéré d'être mis en garde à vue pour des « affaires de famille ». « Tu es morte ! Morte ! », lance-t-il à sa femme alors qu'un officier de police se charge de le menotter. A peine concédant-t-il, à la vue du certificat médical, qu'il est peut-être « tombé » sur son épouse, mais « sans le faire exprès », avant de conclure : « De toute façon, je ne l'ai pas frappée, on ne peut pas appeler ça frapper ! Je ne l'ai pas tuée ! »

L'aplomb qu'affiche Kimmel peut surprendre. Pourtant, il est caractéristique. Pris en faute, les hommes violents n'ont qu'une idée en tête : ne pas avouer qu'ils le sont. Cette attitude de déni, les officiers de police spécialisés dans les différends conjugaux la connaissent bien. Selon Marie-France Joly, brigadière-chef à la CTVL, cellule policière spécialisée dans le traitement des violences intrafamiliales, basée à Strasbourg : « Les maris qui reconnaissent d'emblée les faits sont rares. Au mieux, les plus lucides les minimisent. Mais, en général, ils refusent de voir qu'ils ont infligé une souffrance comme ils refusent d'en être tenus pour responsables. »

Une volonté de se défaire qu'expliquent les ressorts de la violence masculine : « Un homme violent, explique Daniel Welzer-Lang, socio-



La photographe Lizzie Sadin a suivi la cellule de lutte contre les violences intrafamiliales de Strasbourg qui prend en charge les femmes battues. Ici, l'épouse est accompagnée à son domicile pour prendre ses affaires avant d'être installée dans un foyer. Le mari est interpellé.



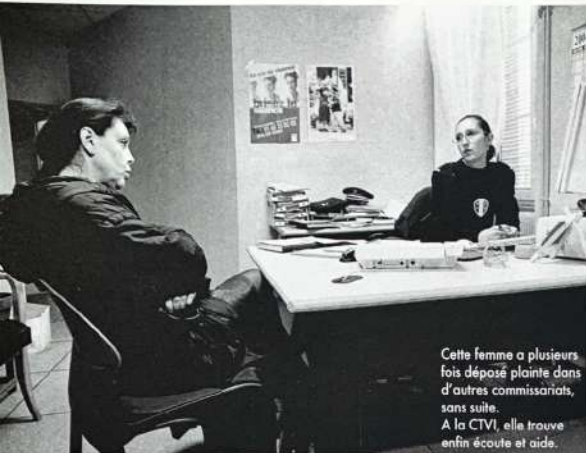
Les policiers ont aussi une mission pédagogique. Ici, la brigadière explique qu'en France frapper sa femme est un délit à un homme placé en garde à vue.



Les policiers de Strasbourg sont formés pour soutenir les femmes qui portent plainte.



Sa compagne l'a quitté. Il est allé chez sa mère et a tout cassé sous le regard de ses enfants. Les policiers essaient de le calmer.



Cette femme a plusieurs fois déposé plainte dans d'autres commissariats, sans suite. A la CTVI, elle trouve enfin écoute et aide.

LES HOMMES VIOLENTS SUR LA SELLETTE

violence implique nécessairement d'intervenir auprès des hommes. D'abord en les sanctionnant, pour qu'ils comprennent la gravité de leurs actes, ensuite en faisant en sorte qu'ils abandonnent leur comportement de domination. » C'est-à-dire en les orientant vers une thérapie.

Longtemps, les violences conjugales n'ont pas retenu l'attention d'une justice peu désireuse de s'immiscer dans l'intimité des couples. Pour de nombreux parquets, les hommes violents ne sont pas une priorité. Kemmel, lui, a vu sa convocation devant le tribunal reportée de plusieurs mois, au motif que l'engorgement de la juridiction rendait impossible sa comparution immédiate. Malgré la rare sauvagerie

dont il a fait preuve vis-à-vis de sa femme, il a pu rentrer libre chez lui à la fin de sa garde à vue. La situation est enfin en passe d'évoluer. Conscients qu'il est primordial de sanctionner le mari pour protéger la femme, certains parquets ont fait le choix d'une politique répressive. A Douai, le procureur de la République, Luc Frémont, a été le premier à appliquer une tolérance zéro en matière de violences conjugales : « Il faut éviter aux auteurs de violences de s'enraciner dans un sentiment d'impunité. En réagissant immédiatement, aux premiers signes de violences, nous pouvons empêcher les choses d'aller plus loin par la suite. » Une conviction qu'il s'est forgée alors qu'il était avocat général auprès de la cour d'assises. « J'ai le souvenir de cette jeune femme d'une trentaine d'années, persécutée par son ancien mari parce qu'elle l'avait quitté. "Tu ne passeras pas Noël", la menaçait-il. Un jour, il l'a attendue sur le parking devant chez elle et lui a tiré dessus huit coups de carabine. Dans l'intervalle, elle avait porté plainte. Plusieurs fois... Lorsque la réponse judiciaire tarde à venir, le risque grandit de voir ce qui avait commencé par des coups se solder en meurtre. »

Ainsi, que les femmes portent plainte ou non, à Douai, les moindres faits de violences sont signalés au parquet par les services de police. Une gifle, une bousculade suffisent à la convocation de l'époux coqneur, qui se voit offrir le choix entre comparaître dans l'heure devant le tribunal ou prendre le temps de la réflexion, loin du domicile conjugal, dans un foyer pour sans domicile fixe de la ville, le foyer des Compagnons de l'Espoir. « Je suis ici parce que j'ai été violent avec ma femme, explique Damien. C'est dur, on se sent seul. Il faut partager sa chambre avec des inconnus, préparer à manger, faire la vaisselle, se plier à une discipline qu'on n'a pas choisie. Certains d'entre nous ont un travail, moi pas. Alors, forcément, toute la journée je pense à ce que

logue et auteur de nombreux ouvrages sur le sujet, est avant tout un homme qui veut que ses proches obéissent à ses désirs. » Difficile alors d'admettre devoir répondre de ses actes, lorsqu'on trouve légitime d'avoir une emprise sur son couple, par la force si nécessaire. Difficile aussi d'exposer sa part d'ombre au grand jour, lorsque, comme pour François, honte et culpabilité s'en mêlent. « La violence qui s'instaure dans un couple, certains jours, on réalise que ce n'est plus possible, parce que les coups portés sont toujours plus graves. Mais on ne sait pas comment y remédier ni à qui s'adresser. On a honte surtout de l'image que l'on pourrait renvoyer. C'est humiliant d'aller voir quelqu'un en lui disant : bonjour docteur, je bats ma femme ! A certains moments j'ai voulu faire quelque chose. Et, finalement, ce sont mes deux jours de garde à vue, au bord de l'humiliation, qui ont provoqué le déclic. J'ai eu le temps de réfléchir : je devais assumer. Alors, arrivé devant le procureur, j'ai avoué. J'avais compris qu'il fallait que je change. Avant même la date de mon procès, j'ai décidé d'entamer une thérapie. »

Les heures de garde à vue, le déferrement devant le procureur sont souvent salutaires : avant cela, certains hommes ne réalisent même pas que leur comportement est délicat. De leur côté, les fonctionnaires de police sont encore très peu sensibilisés à la question des violences conjugales, qu'ils nomment pudiquement « différends entre époux ». A Paris, pour que les services de police prennent conscience de la gravité des situations, ils ont désormais pour consigne d'éviter les mains courantes (ces « simples avertissements » ne sont jamais transmis au parquet) et de convaincre les femmes de porter plainte.

Pour Marie-Dominique de Suremain, déléguée générale de la Fédération nationale Solidarité femmes : « Prévenir la

SUITE PAGE 130

« IL FAUT AMENER LES HOMMES À ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE LEURS VIOLENCES. »

Qui sont les hommes qui frappent ? Pourquoi ? Et comment faire cesser les coups ? Le D^r Roland Coutanceau *, psychiatre et psychanalyste, reçoit des auteurs de violences conjugales à La Garenne-Colombes. Il répond à nos questions.



Verviers, Belgique. L'association Praxis organise des groupes de parole pour que les auteurs de violences conjugales prennent la mesure de leurs actes.

ELLE. Les hommes violents ont-ils un profil psychologique spécifique ?
 ROLAND COUTANCEAU. La majorité des auteurs de violences sont des hommes immatures et/ou égocentriques. Les immatures sont des personnalités fragiles qui affichent une assurance de façade. Les égocentriques, eux, éprouvent une grande difficulté à tenir compte de l'autre. Ils ont en commun de ne pas avoir une vision égalitaire du couple et ont beaucoup de mal à ne pas prendre seuls les décisions qui concernent deux personnes. Il y a aussi des personnalités que nous considérons comme pathologiques : les paranoïaques, les mégalomanes, qui sont heureusement assez rares. Ceux-là ne conçoivent le couple que comme l'asservissement de l'autre et deviennent violents quand la situation leur échappe. A l'inverse, des hommes parfaitement « normaux » d'un point de vue psychologique pourront exceptionnellement être violents avec leur compagne. Par ailleurs, l'environnement culturel influence aussi ces comportements. Plus une société est sexiste et attachée à une idée archaïque du couple, plus elle favorise le fait que, dans le couple, les tensions s'évacuent par la violence. Une personnalité convaincue que l'homme est supérieur à la femme aura encore moins de réticence à manifester violemment son désaccord.

ELLE. Même pris sur le fait, ces hommes nient avoir été violents...

R.C. Nier est un choix conscient, une attitude tactique. Ces

hommes sont persuadés que, tant qu'ils ne reconnaissent pas leurs actes, ils ne sont pas coupables et donc pas punissables. Et puis il y a la honte, la peur de ce que leur compagne va penser d'eux, de ce que vont en dire l'entourage, les proches. La violence leur renvoie une image d'eux-mêmes négative. Ne pas admettre, c'est dissimuler cette image de soi dévalorisée. Le regard porté par la société explique aussi cette attitude. La violence physique est de plus en plus stigmatisée. Du coup, ces hommes ont le sentiment d'être montrés du doigt parce qu'ils ont commis un acte intolérable du point de vue social. La première étape du travail thérapeutique consiste à ce que ces hommes assument leur comportement. Reconnaître sa responsabilité est le premier pas vers le changement.

ELLE. Comment faites-vous pour que les hommes que vous recevez changent ? Quelles sont les chances de succès et quels sont les risques de récurrence ?

R.C. La violence dans le couple n'est pas une fatalité. Mais encore faut-il que les hommes concernés décident de changer les choses. Or, ces hommes ont du mal à se remettre en cause et les amener à prendre conscience de leur violence demande du temps. Il faut donc une amorce, et c'est l'obligation de soins. Cette mesure judiciaire les contraint, par le biais d'une thérapie, à faire un travail sur eux-mêmes pendant plusieurs mois. D'ailleurs, lorsqu'ils ont mieux cerné les mécanismes de leur violence, certains hommes continuent à venir alors même que l'obligation de soins est levée. Au départ, les hommes ressentent un soulagement : ils peuvent enfin exprimer une souffrance jusqu'alors tue par le couple. Mais il ne suffit pas qu'ils se racontent. Tout le travail, en consultation individuelle ou en groupe, consiste à ce que les hommes assument pleinement la responsabilité de leur violence, puis en analysent les ressorts psychologiques. Ce n'est qu'une fois ces étapes franchies qu'ils arrivent à répondre autrement aux situations conflictuelles, à communiquer dans leur couple. Quant à la possibilité de récurrence, elle est difficilement mesurable aujourd'hui, car peu d'hommes finalement ont eu à suivre une thérapie : la justice, réticente à se mêler de l'intimité des couples, ne prononce encore que rarement des obligations de soins à l'égard des auteurs de violences. INTERVIEW DE MYRIAM ALAOU

* Auteur de « Couple et violences. Le défi de l'intimité » (Odile Jacob, début 2005).

CHRISTOPHE : « JE BUVAIS POUR AFFRONTER MON COUPLE, MA VIE... »

« J'étais mal dans ma peau et l'alcool m'apportait l'euphorie, l'oubli. Je buvais pour affronter mon travail, mon couple, ma vie en somme. Très vite, mon alcoolisme m'a rendu violent. Mais ma femme et moi n'arrivions pas à mettre un terme à notre mariage. Nous avions sans doute peur d'être seuls. Ce soir-là, les choses sont-elles allées trop loin ? Toujours est-il que, pour ma femme, ce fut la dispute de trop : le lendemain, la police m'attendait devant chez moi. Le procureur m'a donné le choix entre aller au foyer des Compagnons de l'Espoir ou à la prison de Quincy. J'ai trouvé ça très dur et je continue de penser que je ne méritais pas tout cela. Mais le plus difficile est l'interdiction qui m'est faite encore aujourd'hui de voir ma fille. Cette blessure-là a du mal à cicatiser. Pourtant, cette histoire a ses bons côtés. J'ai divorcé et, grâce au soutien d'une association, je ne bois plus. Surtout, j'ai rencontré Cécile. Avec elle, je me rends compte que j'étais instable. Aujourd'hui, je me sens serein, je crois même que je suis heureux. »

Lizane Sotin / Editing

DAVID : « JE REMERCIE MON ÉPOUSE D'AVOIR PORTÉ PLAINTE. »

« Je pensais à elle tous les jours. A tout ce qu'elle avait fait par amour pour moi. Ma femme a divorcé pour moi, elle m'a donné un enfant. Au foyer, pour me donner du courage, je relisais un poème qu'elle m'avait écrit. La garde à vue m'avait sérieusement ébranlé et les premiers jours au foyer ont achevé de me déprimer. Notre dispute, mon petit bout qui pleurait et disait : "Papa, il pousse maman !", me minaient. Mais être mis à l'écart m'a permis de prendre du recul, de réfléchir à notre couple, c'est une punition dont j'avais besoin et, aujourd'hui, je n'en veux pas à ma femme d'avoir porté plainte, elle a eu peur et s'est protégée. Au contraire, je ne peux que l'en remercier. Grâce à elle, j'ai fini par comprendre qu'un couple se construit à deux, qu'il fallait affronter ensemble les situations difficiles. Je sais aussi que je ne veux pas que mes enfants aient cette image de leur père. Depuis, entre ma femme et moi, les choses se passent nettement mieux. Les petites tensions, nous les évouons en discutant calmement. J'ai appris à dire les choses, plutôt qu'à les crier. »



LES HOMMES VIOLENTS SUR LA SELLETTE



La mère a été blessée par le père. Les policiers accompagnent les enfants à l'hôpital.

j'ai fait. Je me sens coupable. Je pleure souvent. Mais il y a les éducateurs, le psychologue, qui sont là pour nous écouter. Il y a les autres hommes, qui sont là pour les mêmes raisons que moi et avec qui je peux parler. Ça aide. Je lis aussi "Les Noces barbares", de Yann Queffelec. Ce livre, c'est à la fois ce que j'ai pu vivre étant enfant et ce que je veux éviter comme parent. » A ce jour, sur près de cent cinquante hommes mis à l'écart, deux ont récidivé : bien qu'elle ait à peine un an, la recette douaisienne fonctionne.

Longtemps après leur passage chez les Compagnons de l'espoir, les hommes continuent d'être suivis. Car ce n'est qu'après l'éloignement en foyer qu'ils seront jugés par le tribunal qui peut décider de ne pas donner suite, mais qui peut aussi décider d'un sursis avec mise à l'épreuve. Depuis quelques mois, le procureur a décidé de compléter ce dispositif : même lorsque l'affaire est classée sans suite, les hommes sont invités à participer à des groupes de parole réunissant des auteurs de violences.

Ces mesures d'éloignement sont si efficaces que, dans le cadre de la réforme du divorce, les femmes victimes de violences pourront obtenir du juge, avant même le début de la procédure, de résider seules au domicile conjugal. Cette disposition législative, qui n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2005, constitue une véritable avancée. Néanmoins, au-delà du fait qu'elle ne concerne que les femmes mariées, cette possibilité ne sera offerte qu'aux femmes qui auront engagé une procédure de divorce devant le juge aux affaires familiales. Or, note Luc Frémot, « beaucoup de femmes mariées n'en sont pas à ce stade ».

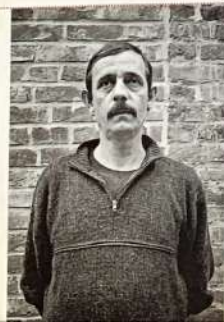
Mais l'application du code pénal n'est pas à elle seule une garantie de non-violence. Enfermés dans des représentations sexistes, habitués à recourir à la force pour imposer leur volonté, les hommes, pris au piège de leur propre violence, ne savent plus réagir autrement. Souvent, ils continuent à harceler leur ancienne compagne ou récidivent avec

autres. Ils se rencontrent pour la première fois. Tous ont eu un comportement violent vis-à-vis de leur compagne, tous sont envoyés par la justice afin de suivre le programme de « responsabilisation des auteurs de violences conjugales », créé par l'association Praxis il y a neuf ans. Le mot d'ordre est clair : pour éviter que des femmes ne soient battues, il faut éviter que des hommes ne restent ancrés dans des attitudes de violence. Régulièrement, l'association organise des groupes de parole où les hommes sont invités à évoquer leur comportement, à en comprendre l'origine et, peu à peu, à s'en défaire. « L'objectif, explique Vincent Libert, fondateur de Praxis, est que, en fin de parcours, les hommes puissent se dire : ce comportement, il vient de moi, il m'appartient. Donc, j'y peux quelque chose. »

« Dire ce que l'on a fait, analyse Teddy, un des participants, même si c'est difficile, ça soulage. Je ne me sens pas moins honteux, mais, pour la première fois, je ne garde pas ça pour moi. Et je sais que les autres m'écoutent vraiment, parce qu'ils ressentent les mêmes choses que moi. »

Un peu plus tard, circule un imprimé bleu qui est lu avec la plus grande attention. Il s'agit de « l'accord vrai », le contrat qui va lier, deux mois durant, les participants et les psychologues qui interviennent auprès du groupe. Surtout, il s'agit pour les hommes présents de formaliser leur volonté de changement et de s'y tenir. D'ailleurs, ils sont libres de signer ou de refuser. Lecture, relecture. Premières impressions. Certains, comme Teddy, sont convaincus d'emblée. D'autres sont plus réticents. Pour Houcine, l'intitulé « Auteurs de violences conjugales » pose problème : « C'est truffé de "s" ! Comme si on passait notre femme à tabac toutes les semaines. Mais être violent, c'est pas un métier quand même ! » Nouvelles explications. Nouvelle lecture. Les hommes sont convaincus, ils signent « l'accord vrai », tandis que Kofi résume le sentiment général : « Aimer, c'est dur... »

M.A.



MAURICE : « J'AI BEAUCOUP DE MAL À ACCEPTER CE QUE J'AI FAIT. »

« Je n'arrive pas à me remémorer notre dispute. Malgré l'aide d'un psychologue, c'est le noir complet. "J'ai frappé ma femme" : à chaque fois que je prononce ces mots, j'ai envie de pleurer. Je crois que j'ai beaucoup de mal à accepter ce que j'ai fait. Vingt-trois ans de mariage et sept beaux enfants, c'était notre fierté à ma femme et à moi. Alors, être envoyé dans un foyer pour sans domicile fixe m'a paru un triste bilan pour notre couple. L'interdiction de voir ma femme, mes enfants : les premiers moments ont été insupportables. Mais, au fil des jours, discuter avec d'autres hommes qui étaient dans la même situation que moi m'a fait réfléchir. Cet éloignement, c'est une bonne vraie leçon, je ne suis pas près de recommencer. Après mon passage au foyer, ma femme a bien voulu me reprendre. Arrivé chez nous, j'ai simplement demandé : "Je peux revenir ?", et elle a répondu "Oui." Nous avons eu une longue discussion. Ma femme m'a pardonné, mais ma fille aînée refuse de me parler. Elle a même quitté la maison. Je suis malheureux. C'est dur pour un père de ne plus pouvoir voir sa fille. »

SUITE PAGE 132